



## **CHAMPIONNAT FEMININ à 8 et**

## **COUPE FEMININE DEPARTEMENTALE à 8**

Pour donner suite au questionnement de quelques clubs Féminins à 8, la Commission de Gestion des Compétitions du District de Tarn et Garonne s'est réunie ce jeudi 10 octobre 2024 pour apporter des informations sur les règlements de la Saison 2024/2025

### **Nombre de Joueuses inscrites sur la FMI :**

12 joueuses ne peuvent figurer sur la FMI

### **Nombre de Joueuses Séniors, U19F et U18F :**

Nombre illimité pour arriver à 12 maximums

### **Nombre de Joueuses U17F et U16F :**

**3 U17 surclassées et 2 U16 avec double sur classement.**

**Voir référence au PV du 20 Septembre 2024 Commission de Gestion des Compétitions**

### **Nombre de Joueuses mutées par FMI :**

Pour le Football à 8, le nombre est de 4 mutées Période Normale ou 3 Mutées Période normale + 1 Mutée Hors Période ou **à titre expérimental cette saison** 2 Mutées Période Normale et 2 Mutées Hors Période

### **Demande de reports de Match :**

Si 2 équipes s'entendent pour reporter une rencontre d'une manière officielle, la date précise du report de match doit être inscrite dans ce report de match. Si aucune date n'est précisée la Commission de Gestion des compétitions fixera une date officielle et définitive. Cette commission pourra intervenir sur des abus de report de match d'équipes.

Les rencontres de la 2<sup>ème</sup> journée qui ont fait cette démarche seront reprogrammées

Club de la JEM : Pour donner suite à son forfait en championnat de Haute Garonne à 11, le club de la JEM intègre le championnat à 8 du Tarn et Garonne sous l'appellation JEM 2

Coupe de Tarn et Garonne Féminin à 8 :

Pour cette saison, afin d'augmenter le nombre de rencontres sur la saison, il a été choisi la formule Challenge avec 3 Poules de 4 et 1 Poule de 3, les 1<sup>er</sup> de chaque Poules seront qualifiées pour les ½ Finale de la Coupe de Tarn et Garonne, puis la finale.

**Toutes les rencontres de chacune des poules devront, quel que soit le résultat, être suivies par une série complète de 5 tirs au but qui ne modifiera pas le résultat de cette rencontre.**

Si après que les deux équipes ont exécuté leurs cinq tirs, toutes deux ont marqué le même nombre de buts ou n'en ont marqué aucun, l'épreuve est poursuivie jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives.

Les tirs au but ne serviront que pour départager une éventuelle égalité au classement final des équipes.

Seules les équipes du Tarn et Garonne évoluant à 8 dans notre championnat peuvent participer  
Les équipes du Tarn et Garonne évoluant à 11 dans le District de Haute Garonne ne peuvent participer à cette coupe à 8, dans la mesure où la Haute Garonne organise une Coupe cette saison.

Le Président de Commission

**Jean Clause Soleto**

Le secrétaire général

**Joël Mestre**